

ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ
 COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK
 KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE



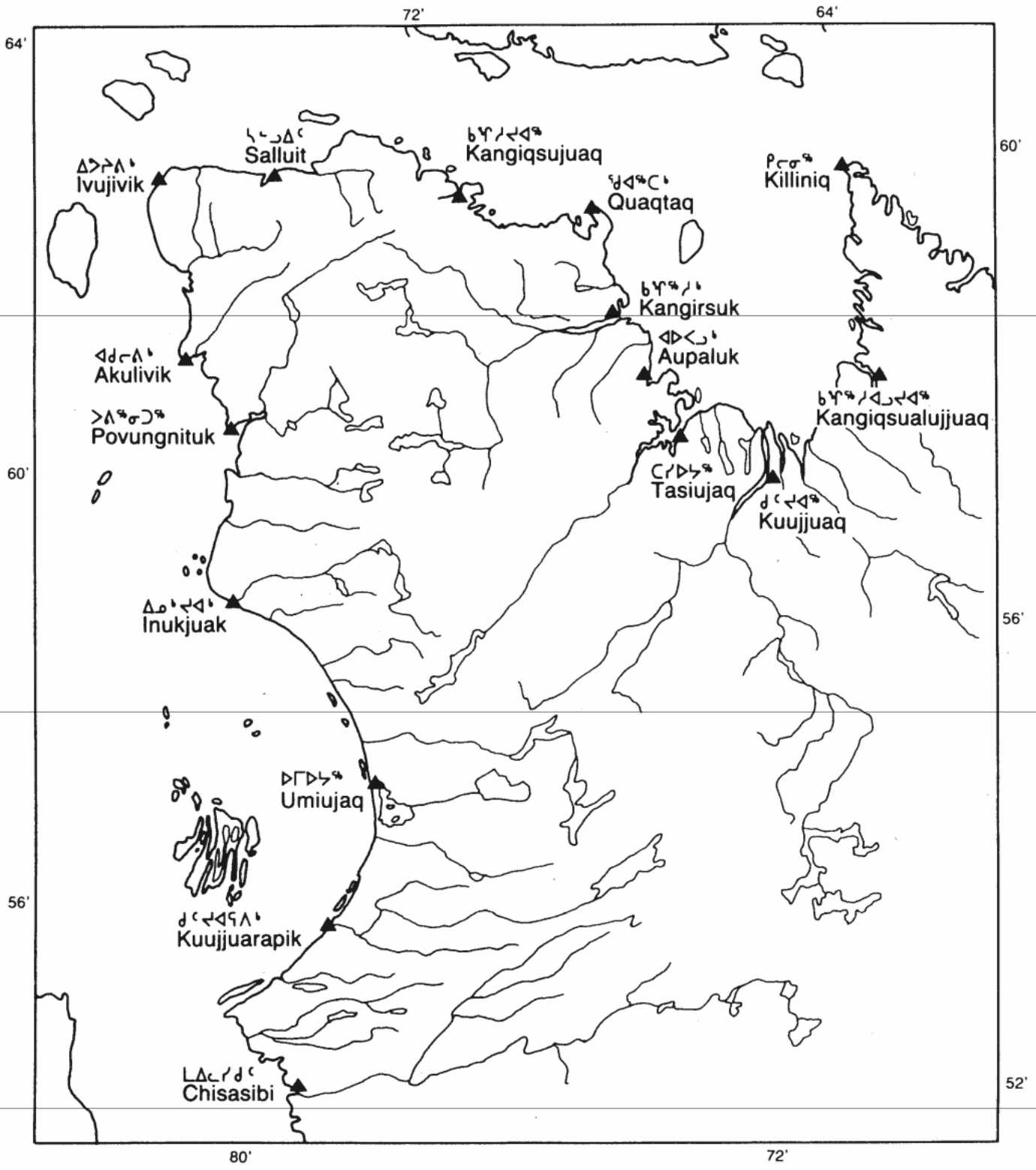
ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ
 RAPPORT ANNUEL
 ANNUAL REPORT
 1989-1990

ᑲᑎᑕᑦ ᑖᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ

Comité consultatif de l'environnement Kativik

Kativik Environmental Advisory Committee

ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ / C. p./P. O. Box 9, Kuujuaq (Québec) J0M 1C0
(819)964-2961



ᓄᓇᓕᓄᓇ ᓄᓇᓄᓇ ᓄᓇᓄᓇᓄᓇ
 Les communautés inuit de Nunavik
 The Inuit communities of Nunavik

A DECADE HAS PASSED SINCE THE Kativik Environmental Advisory Committee was first established. During these ten years, we have been involved in issues that are very important to the Inuit of Northern Quebec; some of these may be considered as large-scale projects, others are much more minor, but all have brought about or will result in impacts on the Inuit communities of the region.

UNE DÉCENNIE S'EST ÉCOULÉE DEPUIS la création du Comité consultatif de l'environnement Kativik. Au cours de ces dix années, nous avons été impliqués dans des dossiers importants pour les Inuit du Nouveau-Québec; certains de ces dossiers peuvent être qualifiés de méga-projets, d'autres sont beaucoup moins visibles, mais il ne fait aucun doute que tous ont engendrés ou auront des répercussions sur les communautés inuit de la région.

With the Kativik Environmental Quality Commission, the Advisory Committee represents the only forum of direct expression for the Inuit; the Inuit have found an interested and attentive ear to which they may voice their environmental and socio-economic concerns. During the coming year, particular participation will undoubtedly take place regarding the Great Whale hydro-electric project proposed by Hydro-Québec. This project, which will have significant environmental and social impacts, will be subject to several environmental protection regimes. The Advisory Committee plans on playing a major role, particularly to ensure, with its James Bay counterpart, the coordination and cooperation between all groups involved in the review of the project. Environmental monitoring and management mechanisms should also be planned in consultation with the groups involved - an activity well-suited to the Advisory Committee.

Avec la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, le Comité consultatif représente pour les Inuit le seul forum d'expression directe par le biais duquel leurs préoccupations relatives à l'environnement et à leur milieu socio-économique ont trouvé une oreille attentive et intéressée. Au cours de l'année prochaine, cela se traduira par une implication particulière dans le dossier du complexe hydroélectrique Grande-Baleine proposé par Hydro-Québec. Ce projet, qui aura des impacts majeurs sur l'environnement et le milieu social, sera soumis à plusieurs régimes de protection de l'environnement. Le Comité consultatif a l'intention de jouer un rôle de premier plan, notamment en assurant, avec son homologue de la Baie James, la coordination et la collaboration entre tous les groupes prenant part à l'examen du projet. Il faudra également prévoir des mécanismes de surveillance et de contrôle environnemental en consultation avec les intervenants, activité que le Comité consultatif est bien placé pour mettre sur pied.

Tommy Grey
Chairman

Le Président,

Tommy Grey

THE KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY
Committee is a body established under the James Bay and Northern Québec Agreement (JBNQA), and is officially sanctioned by the *Environment Quality Act* (R.S.Q. c. Q-2) and by the *Northern Québec Native Claims Settlement Act* (S.C. 1976-1979, c. 32).

The Advisory Committee is the preferential and official instrument for the Quebec and Canadian governments, as well as for the northern communities and the Kativik Regional Government, with respect to the formulation of laws and regulations concerning the environment and the social milieu north of the 55th parallel.

The Committee also oversees the environmental regime established under Section 23 of the JBNQA by making recommendations relating to the following:

- the adoption of laws, regulations or other measures designed to ensure better environmental and social protection;
- the review or modification of existing laws, regulations or administrative procedures concerning the environment, the social milieu and land use;
- the environmental and social impact assessment and review procedures.

The Advisory Committee may be consulted by the governments of Quebec and Canada on major issues concerning the implementation of the environmental and social protection regime and the land-use regime.

The Committee may also make recommendations on forest management plans and forestry operations submitted by the Ministère de l'Énergie et des Ressources.

Finally, upon request, the Committee may provide the northern communities and the Kativik Regional Government with advice and technical assistance obtained from government agencies.

The Advisory Committee transmits all of its decisions or recommendations to the governments of Quebec and Canada or to the local or regional governments concerned so that they may study and follow up these decisions or recommendations.

LE COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT
Kativik (C.C.E.K.) est un organisme issu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (la «Convention»). Il est régi par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) et par la *Loi sur le règlement des revendications des autochtones de la Baie James et du Nord québécois* (S.C. 1976-1979, c. 32).

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik est l'interlocuteur privilégié et officiel des gouvernements du Québec et du Canada ainsi que des municipalités et de l'Administration régionale Kativik lorsqu'ils veulent élaborer des lois et des règlements concernant l'environnement et le milieu social du territoire au nord du 55e parallèle.

Le Comité a également pour fonction de surveiller le régime environnemental mis en place par le chapitre 23 de la Convention en faisant, entre autres, des recommandations relatives :

- à l'adoption de lois, de règlements et d'autres mesures destinées à assurer une meilleure protection de l'environnement et du milieu social;
- à la révision ou la modification des lois, règlements et procédures administratives existants concernant l'environnement, le milieu social et l'utilisation des terres;
- aux mécanismes et procédures d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social.

Le Comité consultatif peut être consulté par les gouvernements du Canada et du Québec sur des questions d'importance majeure touchant la mise en oeuvre du régime de protection de l'environnement et du milieu social et le régime d'utilisation des terres.

Il donne son avis sur les plans de gestion et d'exploitation des ressources forestières que pourrait lui transmettre le ministère de l'Énergie et des Ressources.

Finalement, le Comité peut fournir sur demande aux municipalités et à l'Administration régionale Kativik les avis et l'aide technique obtenus d'organismes gouvernementaux.

Toutes les décisions et recommandations formulées par le Comité consultatif sont communiquées aux gouvernements québécois et fédéral et aux administrations locales et régionales concernées afin qu'ils en prennent connaissance, les étudient et y donnent suite.

THE ADVISORY COMMITTEE IS A tripartite organization; it is composed of nine members, three of whom are appointed by the Government of Quebec, three by the Government of Canada, and three by the Kativik Regional Government. Each year, these three governments alternately assume the chairmanship and vice-chairmanship. An order-in-council sets out the details concerning the rotation of these two positions.

During the month of March 1990, Mr. Hubert Marcotte was appointed as a representative of the Government of Canada, replacing Mr. Pierre Marchand. We would like to thank Mr. Marchand for his participation in the Committee's activities throughout the year.

As of March 31, 1990, the Committee members were:

Kativik Regional Government

Mr. Tommy Grey, Chairman
Mr. Michael Barrett, Vice-Chairman
Mr. Sakiriasi Nappatuk

Québec

Mr. Guy Tanyan
Santé et Services sociaux
Mr. Claude Delisle
École polytechnique de Montréal
Mr. Jacques Giguère
Secrétariat aux affaires autochtones

Canada

Mr. Yvan Vigneault, Fisheries and Oceans
Mr. Jean-Guy Charest
Indian Affairs and Northern Development
Mr. Hubert Marcotte
Independent consultant

The chairmanship will be assumed by the Government of Canada for a one-year period beginning April 1, 1990.

LE COMITÉ CONSULTATIF EST UN organisme tripartite; il est composé de neuf membres dont trois sont nommés par le Québec, trois par le Canada et trois par l'Administration régionale Kativik. Chaque année, le Québec, le Canada et l'Administration régionale Kativik assument à tour de rôle la présidence et la vice-présidence. Un arrêté en conseil fixe les modalités de rotation de la présidence et de la vice-présidence.

Au mois de mars 1990, M. Hubert Marcotte était nommé représentant du Gouvernement du Canada en remplacement de M. Pierre Marchand. Nous tenons à remercier monsieur Marchand pour sa participation aux activités du Comité au cours de l'année.

Au 31 mars 1990, les membres du Comité étaient les suivants :

M. Tommy Grey, président
Administration régionale Kativik

M. Michael Barrett, vice-président
Administration régionale Kativik
M. Sakiriasi Nappatuk
Administration régionale Kativik

M. Guy Tanyan
Santé et Services sociaux (Québec)
M. Claude Delisle
École polytechnique de Montréal (Québec)
M. Jacques Giguère
Secrétariat aux affaires autochtones (Québec)

M. Yvan Vigneault
Pêches et Océans (Canada)

M. Jean-Guy Charest
Affaires indiennes et du Nord (Canada)
M. Hubert Marcotte
Consultant indépendant (Canada)

La présidence du Comité consultatif sera assurée par le Canada pendant une période d'une année à partir du 1^e avril 1990.

THE COMMITTEE HELD THREE regular sittings between April 1, 1989 and March 31, 1990 as follows:

43rd sitting: Québec, June 1, 1989

44th sitting: Kuujuarapik, November 21, 1989

45th sitting: Montreal, March 22, 1990

The members also held a special conference call on December 18, 1989 regarding the federal environmental review of the Great Whale hydro-electric development project.

LE COMITÉ A TENU TROIS ASSEMBLÉES régulières entre le 1er avril 1989 et le 31 mars 1990, aux dates et aux endroits suivants :

43e assemblée: Québec, le 1e juin 1989

44e assemblée: Kuujjuaraapik, le 21 novembre 1989

45e assemblée: Montréal, le 22 mars 1990

Les membres ont également tenu une conférence téléphonique spéciale le 18 décembre 1989 au sujet de l'examen environnemental fédéral du projet hydro-électrique Grande-Baleine.

STUDY ON PCBs AND OTHER ORGANO-CHLORINE CONTAMINANTS

At its 43rd sitting, the Committee organized a meeting between several participants involved in this file. By way of introduction, Mr. Éric Dewailly, toxicologist at the Centre de toxicologie, presented the results of the pilot study carried out in 1988 on the PCB contamination of breast milk of the Inuit in Northern Quebec. He also highlighted the main points of the surveillance program for breast milk that began in the spring of 1989 under the supervision of the Kativik Regional Council of Health and Social Services, in cooperation with the Centre hospitalier de l'Université Laval and the Centre de toxicologie. The Government of Quebec has contributed \$500,000 over a two-year period towards the program. Ms. Suzanne Bruneau, project coordinator for the Kativik Regional Council of Health and Social Services, also submitted a questionnaire to the Advisory Committee for its comments; this questionnaire was used to determine the diet of the Inuit mothers participating in the program. Even though the budget does not permit analyses to be carried out on the species consumed by the Inuit, Dr. Nantell of the Centre de toxicologie has asked the ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) to participate in the analysis of certain processed foods that the Inuit consume, such as misirak. If this request is refused, the program could absorb certain analyses, but no parameters regarding the number and type of samples have yet been defined.

Upon the Advisory Committee's request, Mr. David Stone, scientist with the Department of Indian Affairs and Northern Development, summarized the involvement of his department in this file by beginning with the clean-up of the contaminated sites of the DEW line. Following this project, the various federal departments concerned (Indian

ÉTUDE SUR LES BIPHÉNILES POLYCHLORÉS ET AUTRES ORGANOCHLORÉS

À l'occasion de sa quarante-troisième assemblée, le Comité organisait une rencontre entre plusieurs intervenants dans ce dossier. En guise d'introduction, M. Éric Dewailly, toxicologue au Centre de toxicologie, présente les résultats de l'étude pilote effectuée en 1988 sur la contamination du lait maternel des Inuit du Nouveau-Québec par les BPC. Il trace par la suite les grandes lignes du programme de surveillance du lait maternel qui a débuté au printemps 1989 sous la supervision du CRSSS-Kativik, en collaboration avec le CHUL et le Centre de toxicologie. Le gouvernement du Québec a octroyé un montant de 500 000 \$ pour réaliser ce programme de surveillance étalé sur une période de 2 ans. Madame Suzanne Bruneau, coordonnatrice du projet pour le CRSSS-Kativik, présente également au Comité consultatif, pour consultation et commentaires, un questionnaire qui sera utilisé pour déterminer la diète des mères inuit qui prendront part au programme de surveillance. Bien que le budget ne permet pas d'effectuer des analyses sur les espèces consommées par les Inuit, le Dr. Nantell, du Centre de toxicologie, a demandé au MAPAQ de participer à l'analyse de certains aliments transformés que consomment les Inuit, entre autre le misirak. Si cette requête est refusée, le programme pourra absorber certaines analyses, mais aucun paramètre relatif au nombre et au type des échantillons n'a encore été défini.

À la demande du Comité consultatif, M. David Stone, scientifique au Ministère des Affaires indiennes, résume l'implication de son ministère dans ce dossier, en commençant par le nettoyage des sites contaminés de la ligne DEW. Suite à ce projet, les différents ministères du gouvernement fédéral impliqués (Affaires indiennes, Santé et Bien-Etre Social, Environnement, Pêches et Océans, Gouvernement des Territoires du Nord-ouest)

Affairs and Northern Development, Health and Welfare, Environment, Fisheries and Oceans, NWT Government) became aware that the contamination of the DEW-line sites was in fact minimal and resulted from a more global problem. In 1985, the Department of Indian Affairs and Northern Development set up an interdepartmental work group to study the problem of contamination in the Arctic. The program subsequently established consisted of three phases - surveillance, research and evaluation - and attempted to define contamination by organochlorines, acids, metals and radionuclides. This committee called for numerous studies especially in the MacKenzie delta and on Broughton Island in the Northwest Territories. A complete report on the sources of contamination and their transportation to the Arctic, on the contamination of water and effects on human health will soon be published.

In conjunction with the Advisory Committee, Makivik Corporation and the Kativik Regional Government have prepared a study proposal with the main objective of determining the level of contamination by PCBs and other organochlorines in certain species in Northern Quebec, in particular walrus, seal and fish. This proposal was officially forwarded to the interdepartmental committee responsible for coordinating the efforts of all the federal departments concerned. This research proposal is the only one from Northern Quebec, and the committee has already indicated that this region should be considered a priority in the near future. A problem regarding jurisdiction exists, however, because the interdepartmental committee was created to coordinate the efforts of the federal departments in the Northwest Territories. This committee does not have a specific budget to carry out the necessary studies; funding comes from the regular research budgets of the various departments, none of which have funds for North-

s'aperçurent que la contamination résultant des sites DEW était en réalité minime et résultait d'un problème plus global. Le ministère des Affaires indiennes mis sur pied en 1985 un groupe de travail interdépartemental pour étudier le problème de la contamination dans l'Arctique. Le programme mis sur pied subséquemment comporte trois volets: surveillance, recherche et évaluation, et tente de cerner la contamination par les organochlorés, les acides, les métaux et les radionucléides. Ce comité a mandaté plusieurs études, notamment dans le delta du Mackenzie et à Broughton Island dans les Territoires du Nord-ouest, et publiera prochainement un rapport complet sur les sources de la contamination et le transport jusque dans l'Arctique, la contamination des écosystèmes marins et terrestres, ainsi que les effets de ces contaminants sur la santé humaine.

Makivik et l'ARK ont préparé, avec la collaboration du Comité consultatif, une proposition d'étude ayant pour principal objectif de déterminer les niveaux de contamination par les BPC et autres organochlorés chez certaines espèces animales du Nouveau-Québec, particulièrement le morse, le phoque et les poissons. Cette proposition a été officiellement transmise au Comité interdépartemental chargé de coordonner les efforts de tous les ministères fédéraux impliqués. Cette proposition de recherche est la seule provenant du Nouveau-Québec, et le Comité a déjà indiqué que cette région devrait être considérée comme une priorité dans un avenir rapproché. Toutefois, il existe un problème de juridiction puisque le Comité interdépartemental a été créé pour coordonner les efforts des ministères fédéraux dans les Territoires du Nord-ouest. Ce comité ne possède pas de budget particulier pour effectuer les études nécessaires; les fonds proviennent en fait des budgets de recherche réguliers des divers ministères, et aucun ne dispose pas de fonds pour le Nouveau-Québec. En fait, la proposi-

ern Quebec. The proposal will be sent directly to Fisheries and Oceans Canada so that funds may be allocated from this department's programs for the region of Quebec.

FORWARD OPERATING LOCATION IN KUUJJUAQ

This North American Defence Modernization Project is an initiative of the Canadian and American governments. The objective is to improve five northern airports (Inuvik, Yellowknife, Rankin Inlet, Iqaluit and Kuujjuaq) so that fighting operations may be maintained in difficult conditions. The proposed facilities include aircraft hangars, an operations centre and buildings for logistical support and accommodation. The Kativik Environmental Review Panel has studied the information provided by the Department of National Defence, the project's proponent. The Review Panel will shortly issue the specific guidelines that the proponent must follow in preparing the environmental and social impact assessment statement. These guidelines have incorporated the concerns of the region's population as well as of local, regional and provincial organizations. The Review Panel had been made aware of these preoccupations during a public meeting in Kuujjuaq in May with representatives of the Department of National Defence and certain members of the Advisory Committee.

tion devra être transmise directement à Pêches et Océans de façon à ce que des fonds soient alloués à même les programmes de ce ministère dans la région du Québec.

BASE D'OPÉRATIONS AVANCÉES À KUUJJUAQ

Ce projet de modernisation de la défense aérienne de l'Amérique du Nord est une initiative canado-américaine, et a pour objet d'améliorer cinq aéroports du Nord (Inuvik, Yellowknife, Rankin Inlet, Iqaluit et Kuujjuaq) de manière à soutenir les opérations de chasse dans des conditions difficiles. Les installations proposées incluent des abris d'aéronefs, un centre d'opérations et les bâtiments de soutien logistique et d'hébergement. Le Comité fédéral d'examen de l'environnement Kativik a examiné les renseignements fournis par le ministère de la Défense nationale, promoteur de ce projet. Des lignes directrices particulières pour la préparation d'une étude d'impact sur l'environnement et le milieu social seront émises prochainement par le Comité fédéral d'examen à l'intention du promoteur. Ces lignes directrices intègrent les préoccupations de la population de la région et des organismes locaux, régionaux et provinciaux que le Comité fédéral d'examen a recueilli lors d'une assemblée de consultation publique qui eut lieu à Kuujjuaq en mai dernier en présence des représentants de la Défense nationale, et à laquelle participaient également certains membres du Comité consultatif.

DEVELOPMENT OF PROVINCIAL PARKS IN NUNAVIK

Several years ago the ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) listed all sites of interest in Northern Quebec in a document entitled *Pitsiataugik*. These exceptional sites, including the Northern Quebec Crater, will eventually be studied exhaustively. The Government of Quebec has, however, declared a moratorium for an indefinite time regarding the creation of new provincial parks. For this reason, the creation of a park at the Crater has not been seriously discussed as yet.

Nevertheless, the Advisory Committee believes that it is urgent to establish environmental protection mechanisms for the Crater, and that the Government of Quebec has not respected the obligations stipulated in the sixth complementary agreement of the Agreement. The Advisory Committee is of the opinion that the government's moratorium should not apply in this case because the commitment to create a provincial park at the Crater was made before the moratorium became effective. Furthermore, numerous important scientific studies have recently been carried out in Northern Quebec, which in fact simplifies the task of collecting biophysical data required before a park is created.

The Advisory Committee has therefore taken steps with the MLCP so that the process of establishing a provincial park at the Crater may be set in motion as soon as possible. The Committee continues to ignore the moratorium on the creation of parks maintaining that the Agreement takes precedence over the moratorium. The MLCP, which is responsible for this file, has not undertaken any measures to date.

LE DÉVELOPPEMENT DE PARCS PROVINCIAUX AU NUNAVIK

Il y a déjà quelques années, le MLCP répertoriait tous les sites d'intérêt au Nouveau-Québec dans un document intitulé *Pitsiataugik*, suite à ce premier inventaire, tous les sites d'intérêts exceptionnels, dont le Cratère du Nouveau-Québec, seront éventuellement étudiés de façon exhaustive. Le gouvernement du Québec a cependant déclaré un moratoire, d'une durée indéterminée, pour la création de nouveaux parcs provinciaux. Pour cette raison, la création d'un parc au Cratère du Nouveau-Québec n'a pas fait l'objet de discussions importantes.

Malgré cela, le Comité consultatif considère d'une part qu'il est urgent de mettre sur pied des mécanismes de protection de l'environnement au Cratère du Nouveau-Québec, et d'autre part que le gouvernement du Québec n'a pas respecté les obligations qu'il a pris en vertu de la Convention complémentaire no. 6. Selon l'avis du Comité consultatif, le moratoire pris par le gouvernement du Québec ne doit pas s'appliquer dans ce cas-ci puisque l'engagement de créer un parc provincial à cet endroit est antérieur à ce moratoire. De plus, plusieurs études scientifiques d'importance ont été menées au Cratère du Nouveau-Québec récemment, ce qui en fait simplifie le processus de cueillette de données biophysiques préalable à la création d'un parc.

Le Comité consultatif a donc entrepris des démarches auprès du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour que le processus de création de parc provincial au Cratère du Nouveau-Québec soit mis en branle dans les plus brefs délais et ignore le moratoire imposé sur la création de parc puisque la Convention a de toute évidence préséance sur celui-ci. Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, responsable de ce dossier, n'a entrepris aucune démarche à ce jour.

WASTEWATER TREATMENT IN NUNAVIK

The Advisory Committee invited representatives of the Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) to discuss the subject of municipal infrastructures in Northern Quebec. In one year, the budget allocated towards the improvement of infrastructures (drinking water, wastewater, municipal roads) has increased from \$3.5 million to \$7.4 million. An amount of \$800,000 has been granted as part of a wastewater treatment program in order to carry out studies in Kuujuaq and Kuujuarapik regarding the installation of waterworks, a sewer network and a wastewater treatment system; the budget also includes the evaluation of the wastewater treatment systems in Quaqtaq, Aupaluk and Salluit, as well as a feasibility study on disposing untreated wastewater directly into the ocean - a solution which the Government of Quebec seems to favour but which specialists of the Kativik Regional Government, the ministère de l'Environnement (MENVIQ) and the Advisory Committee categorically reject. The Kativik Regional Government is the co-manager for these studies and the members that it has delegated to the Advisory Committee will keep it updated on the conclusions of these studies.

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES AU NUNAVIK

Le Comité invitait des représentants du Secrétariat aux affaires autochtones pour discuter du dossier des infrastructures municipales au Nouveau-Québec. En un an, le budget consacré à l'amélioration des infrastructures (eau potable, eaux usées, rues municipales) est passé de 3,5 à 7,4 millions de dollars. Un montant de 800 000\$ a été octroyé sous les auspices du programme d'assainissement des eaux usées afin d'effectuer des études à Kuujuaq et à Kuujuarapik pour l'installation d'un réseau d'aqueduc et d'égout et d'un système d'assainissement des eaux usées; le budget inclut également l'évaluation des systèmes d'assainissement des eaux usées existants à Quaqtaq, à Aupaluk et à Salluit, ainsi qu'une étude de faisabilité du rejet en mer sans traitement, solution que semble favoriser le gouvernement du Québec mais que rejettent catégoriquement les spécialistes de l'ARK, du ministère de l'Environnement et du Comité consultatif. L'ARK a obtenu la co-gérance de ces études, et les membres qu'elle délègue au Comité consultatif le tiendront au courant des conclusions qui seront tirées de ces études.

FEDERAL ENVIRONMENTAL REVIEW OF THE GREAT WHALE COMPLEX

During its 44th sitting, the Advisory Committee met with representatives of the federal government to evaluate the relevance of a federal environmental review of the Great Whale hydro-electric project. Mr. Carol Martin, of the Federal Environmental Assessment Review Office, presented the general characteristics of the federal review process and the reasons motivating the Government of Canada to assess and review the environmental and social impacts of the Great Whale project. According to the federal government's interpretation, the federal process applies in the case of a project with environmental and social impacts outside of the territory contemplated in the Agreement.

The Canadian and Quebec governments have undertaken discussions on the possibility of combining the environmental procedures applicable to the project. The two governments would like to sign an agreement as soon as possible to combine the federal and provincial procedures. To this effect, Mr. David Cliche, coordinator of this file for the federal government, submitted a document summarizing the discussions between the two governments to the Advisory Committee.

The Advisory Committee believes that there is little chance that its Inuit members will accept the idea of a combined procedure because through the Kativik Environmental Quality Commission, the Inuit have decision-making powers, which is not the case with the provincial Evaluating Committee and Review Committee (COMEV-COMEX). In theory, the suggestion seems interesting, but it is unlikely that it will function on a practical level.

L'EXAMEN ENVIRONNEMENTAL FÉDÉRAL DU COMPLEXE GRANDE-BALEINE

Lors de sa quarante-quatrième assemblée, le Comité consultatif rencontrait des représentants du gouvernement fédéral pour évaluer la pertinence d'un examen environnemental fédéral du projet hydro-électrique Grande-Baleine. M. Carol Martin, du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, présente les caractéristiques générales du Processus fédéral d'examen et les raisons qui motivent le gouvernement fédéral à entreprendre l'évaluation et l'examen environnemental du projet Grande-Baleine. Selon l'interprétation du gouvernement fédéral, le Processus fédéral s'applique dans le cas du projet en raison de ses répercussions environnementales et sociales à l'extérieur du territoire visé par la Convention.

Les gouvernements du Canada et du Québec ont entrepris des discussions sur la possibilité de combiner les procédures environnementales s'appliquant au projet. Les deux gouvernements voudraient signer le plus tôt possible une entente ayant pour but de combiner les processus fédéraux et provinciaux. À ce sujet, M. David Cliche, coordonnateur du dossier pour le gouvernement fédéral, dépose au Comité consultatif un document qui résume les discussions entre les deux gouvernements.

Le Comité consultatif considère qu'il y a peu de probabilité que la partie inuit accepte l'idée d'un processus combiné car les pouvoirs accordés aux Inuit, par le biais de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, sont décisionnels contrairement à ceux du COMEV-COMEX. En théorie, la suggestion semble intéressante mais il est peu vraisemblable qu'elle fonctionne pratiquement.

After having studied this proposal in detail and having consulted the other organizations and departments concerned, the Advisory Committee decided not to accept the federal government's proposal, and recommended that the federal government proceed diligently and independently with the review of the project according to federal legislation in effect. The Committee, however, considers it important to ensure that all the organizations and levels of government involved in the review of this project are coordinated efficiently.

Après avoir étudié cette proposition en détail et consulté les autres organismes et ministères impliqués, le Comité consultatif décidait de ne pas accepter la proposition du gouvernement fédéral, et recommandait au gouvernement fédéral de procéder, de façon diligente et autonome, à l'examen du projet selon la législation fédérale en vigueur. Le Comité considère toutefois qu'il est important d'assurer une coordination efficace entre tous les organismes et paliers de gouvernement impliqués dans l'examen du projet.

REVISION OF THE FEDERAL PROCEDURE DESCRIBED IN SECTION 23 OF THE AGREEMENT

Upon the request of the Federal Administrator, the Advisory Committee studied the procedure that the Kativik Environmental Review Panel must follow in order to forward the guidelines for an environmental impact statement to a proponent. The Committee agreed that the Agreement is not clear with regard to the procedure, and thus, recommended that the guidelines prepared by the Review Panel be sent to the Federal Administrator, who will then send them to the proponent without making any modifications. In the event that the Federal Administrator decides to modify the guidelines, the Review Panel will be consulted and its consent will be obtained before any changes are made to the guidelines.

PCB STORAGE IN KUUJJUAQ: UPDATE OF CURRENT SITUATION

The airport in Kuujjuaq is a storage site for barrels containing PCBs. The Kativik Regional Government has already officially asked the federal government not to store PCBs or hazardous waste on federal property in Kuujjuaq. Transport Canada's Minister responded affirmatively to this request, and indicated that the department would regularly inspect Kuujjuaq's airport in conjunction with Environment Canada. The Committee recommended to the federal government that the inspection reports of both departments be sent to the Kativik Regional Government.

RÉVISION DU PROCESSUS FÉDÉRAL DÉCRIT AU CHAPITRE 23 DE LA CONVENTION

À la demande de l'Administrateur fédéral, le Comité étudiait la procédure à suivre par le Comité fédéral d'examen de l'environnement Kativik pour la transmission à un promoteur des directives d'étude d'impact sur l'environnement, et est d'accord pour dire que la Convention n'est pas très claire sur la procédure à suivre sur ce sujet. Le Comité recommande que les directives énoncées par le Comité fédéral d'examen soient envoyées à l'Administrateur fédéral, qui les transmet au promoteur du projet sans y apporter de modification. Dans le cas où l'Administrateur fédéral décidait de modifier les directives, ce dernier devra à nouveau consulter le Comité fédéral d'examen et obtenir son consentement avant d'apporter toute modification au contenu de celles-ci.

ENTREPOSAGE DE BPC À KUUJJUAQ: MISE À JOUR DE LA SITUATION ACTUELLE

L'aéroport de Kuujjuaq a été le site d'entreposage de barils contenant des BPC. L'ARK a déjà formellement demandé au gouvernement fédéral de ne pas entreposer de BPC ou de déchets dangereux sur la propriété fédérale à Kuujjuaq. Le ministre canadien des Transports a répondu par l'affirmative à cette requête de l'ARK et a indiqué que son ministère effectuera des inspections régulières à l'aéroport de Kuujjuaq conjointement avec Environment Canada. Le Comité recommande au gouvernement fédéral que les rapports d'inspection effectués par les deux ministères soient transmis à l'ARK.

THE COMMITTEE'S HEAD OFFICE IS located in Kuujjuaq, where it maintains a public register of its decisions and all related data.

Mr. Philippe Di Pizzo, geographer-environmentalist, has held the half-time position of Executive Secretary since October 1987, and is responsible for maintaining the books, registers and other documents of the Committee. He also drafts the minutes of proceedings, correspondence, decisions and other meetings of the Committee, and coordinates its sittings and other meetings. Generally, he assists the Chairman and the Committee members in the fulfillment of their mandate.

The expenditures of the Committee's secretariat for the fiscal year ending March 31, 1990 are shown in Table 1.

It should be noted that the Committee's expenditures also include the remuneration and travel expenses of the two members appointed by the Kativik Regional Government to the Kativik Environmental Review Panel.

LE SIÈGE SOCIAL DU COMITÉ EST SITUÉ à Kuujjuaq, où se tient un registre de ses décisions ainsi que toutes les données connexes que le public peut consulter.

Le poste de secrétaire général est occupé depuis octobre 1987 par monsieur Philippe Di Pizzo, géographe-environnementaliste. Il a la garde des livres, des registres et des autres documents du Comité. Il dresse le procès-verbal des délibérations et rédige la correspondance, les décisions et les rapports du Comité. Il coordonne également la tenue des assemblées et autres réunions du Comité, en plus d'assister le président et les membres dans l'accomplissement de leur mandat. Le poste de secrétaire est à mi-temps.

Les dépenses du Secrétariat du Comité consultatif pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1990 sont présentées au tableau 1.

Il faut noter que les dépenses du Comité consultatif incluent également la rémunération et les frais de déplacement des deux membres nommés par l'Administration régionale Kativik au Comité fédéral d'examen de l'environnement Kativik.

SECRETARIAT

KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

STATEMENT OF REVENUE AND EXPENDITURE 1989-1990

REVENUE

Ministère de l'Environnement \$65 000

Total Revenue \$65 000

EXPENDITURE

Fixed Costs

| | |
|---------------------------------|----------|
| Salaries | \$24 489 |
| Employer's contribution | 2 235 |
| Annual leave | 4 452 |
| Cargo | 1 356 |
| Administrative charges from KRG | 7 420 |
| Office rent | 1 367 |
| Housing charges | 7 425 |

TOTAL FIXED COSTS \$48 744

Variable Costs

| | |
|------------------------------|---------|
| Travel (1) | \$4 060 |
| Travel expenses (1) | 2 068 |
| Publications and memberships | 2 092 |
| Professional fees (1) | 4 331 |
| Office supplies | 1 273 |

TOTAL VARIABLE COSTS \$13 824

TOTAL EXPENDITURE \$62 568

SURPLUS OF REVENUE OVER EXPENDITURE \$2 432

(1) Included are the travel expenses and professional fees of the Inuit members on the Kativik Environmental Review Panel.

SECRETARIAT

COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 1989-1990

RECETTES

| | | |
|------------------------------|-----------|-----------------|
| Ministère de l'Environnement | 65 000 \$ | |
| Total des recettes | | <u>65 000\$</u> |

DÉPENSES

Coûts fixes

| | | |
|-------------------------------|-----------|------------------|
| Salaire | 24 489 \$ | |
| Cotisations de l'employeur | 2 235 | |
| Vacances annuelles | 4 452 | |
| Fret | 1 356 | |
| Frais administratifs de l'ARK | 7 420 | |
| Loyer | 1 367 | |
| Frais de logement | 7 425 | |
| TOTAL DES COUTS FIXES | | <u>48 744 \$</u> |

Coûts variables

| | | |
|-------------------------------|----------|------------------|
| Déplacements (1) | 4 060 \$ | |
| Frais de voyage (1) | 2 068 | |
| Publications et affiliations | 2 092 | |
| Honoraires professionnels (1) | 4 331 | |
| Fournitures de bureau | 1 273 | |
| TOTAL DES COUTS VARIABLES | | <u>13 824 \$</u> |

| | | |
|--|--|------------------|
| TOTAL DES DÉPENSES | | <u>62 568 \$</u> |
| EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES | | <u>2 432 \$</u> |

(1) Sont inclus les frais de déplacement et les honoraires des membres inuit du Comité fédéral d'examen de l'environnement Kativik

